

Paris, le 12 Avril 2023

Objet : **Lettre aux porteurs de parts De l'OPCVM GUTENBERG ACTIONS FR0007485719**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du Fonds Commun de Placement (FCP) Gutenberg Actions dont vous êtes porteur de parts.

Nous vous informons que GUTENBERG FINANCE, Société de Gestion de votre FCP, par décision en date du 01/01/2023 a décidé d'apporter les modifications suivantes à votre FCP à compter du **1^{er} Mai 2023** :

- **Mise en conformité de votre FCP avec la doctrine AMF 2020-03 relatives aux n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières**

En application de la doctrine AMF n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières, la documentation juridique de votre FCP sera modifiée (comme indiqué dans l'annexe ci-après) afin de respecter les critères de la doctrine AMF n°2020-03 qui impose pour les produits collectifs qui souhaitent mentionner la prise en compte de critères extra-financiers via des approches fondées mais non significativement engageantes une description **concise et équilibrée sur les limites de la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion** dans le DIC Priips.

Cette mise en conformité réglementaire n'a aucun impact sur la gestion de votre FCP et ne remet pas en cause la continuité du process financier et extra financier de votre FCP. La gestion conserve les mêmes objectifs.

Ces modifications, dont le détail est présenté en annexe de cette lettre, ne nécessitent aucune démarche de votre part : elles s'effectueront de manière automatique.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de votre FCP qui sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : GUTENBERG FINANCE 9 place Saint Thomas 67000 STRASBOURG et/ou consultable sur le site internet de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine PEYMANI
Directrice Générale.



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

ANNEXE

	Avant transformation	Après transformation
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	<p>Le style de gestion est actif.</p> <p>Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion sélective et dynamique sur les marchés d'actions de sociétés de petites, moyennes et grandes capitalisations des pays de l'Union Européenne et à concurrence de 25% en valeurs de croissance admises aux négociations sur les marchés réglementés de valeurs de l'Union Européenne, dans un but de diversification et pour saisir des opportunités sur ces valeurs, et sélectionnées en fonction des anticipations économiques et monétaires et faisant varier les poids des valeurs dans le portefeuille selon leurs perspectives de résultats et de croissance.</p> <p>Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M</p> <ul style="list-style-type: none">• Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle• Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.• Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle. <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>Le fond se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).</p> <p>Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces</p>	<p>Le style de gestion est actif</p> <p>L'OPCVM cherche une performance nette des frais supérieure à celle de l'EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T), grâce à une gestion sélective et totalement discrétionnaire en actions des pays de l'Union Européenne sur la durée de placement recommandée. L'indicateur de référence est l'indice EUROSTOXX 50 Net Return, retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis. Il est classé Fonds actions</p> <p>Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion sélective et dynamique sur les marchés d'actions de sociétés des pays de l'Union Européenne sélectionnées en fonction des anticipations économiques et monétaires et faisant varier les poids des valeurs dans le portefeuille selon leurs perspectives de résultats et de croissance.</p> <p>Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M</p> <ul style="list-style-type: none">• Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle• Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.• Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle. <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>Ce processus de sélection est complété par une démarche de nature extra financière</p>



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilités des investissements ne sont pas prises en compte par la société de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités du Fonds.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ de 60% à 120% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union européenne.

■ de 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs publics ou privés, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non noté, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs ou non notés
- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.

■ de 0% à 25% au risque de change sur les devises hors euro de l'Union Européenne et de 0% à 15% au risque de change sur les devises hors euro et hors Union Européenne. L'exposition au risque de marchés autres que ceux de l'Union Européenne sera comprise entre 0% et 25%.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut également intervenir sur les :

L'OPCVM peut être investi :

- en actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIA de droit français et européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'OPCVM promeut ces critères au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social. Dans cette optique, Gutenberg Finance met en place des procédures et des outils pratiques pour mesurer le risque de durabilité des portefeuilles.

Le Règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement »

La stratégie d'investissement intègre à présent des critères extra-financiers. Gutenberg Finance a mis en place un cadre de suivi du risque de durabilité qui repose sur les 3 politiques suivantes

- Politique d'exclusion sectorielle
- Politique de suivi des controverses
- Politique de notation ESG (pour la poche actions)

La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus du FCP.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

▣ de 60% à 120% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union européenne.

▣ de 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs publics ou privés, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs ou non notés
- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.

☐ de 0% à 25% au risque de change sur les devises hors euro de l'Union Européenne et de 0% à 15% maximum au risque de change sur les devises hors euro et hors Union Européenne.

L'exposition au risque de marchés autres que ceux de l'Union Européenne sera comprise entre 0% et 25%. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut également intervenir sur les :

L'OPCVM peut être investi :

- en actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIA de droit français et européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Paris, le 12 Avril 2023

Objet : **Lettre aux porteurs de parts De l'OPCVM GUTENBERG OBLIGATIONS FR0007368865**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du Fonds Commun de Placement (FCP) Gutenberg Obligations dont vous êtes porteur de parts.

Nous vous informons que GUTENBERG FINANCE, Société de Gestion de votre FCP, par décision en date du 01/01/2023 a décidé d'apporter les modifications suivantes à votre FCP à compter du **1^{er} Mai 2023** :

- **Mise en conformité de votre FCP avec la doctrine AMF 2020-03 relatives aux n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières**

En application de la doctrine AMF n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières, la documentation juridique de votre FCP sera modifiée (comme indiqué dans l'annexe ci-après) afin de respecter les critères de la doctrine AMF n°2020-03 qui impose pour les produits collectifs qui souhaitent mentionner la prise en compte de critères extra-financiers via des approches fondées mais non significativement engageantes une description **concise et équilibrée sur les limites de la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion** dans le DIC Priips.

Cette mise en conformité réglementaire n'a aucun impact sur la gestion de votre FCP et ne remet pas en cause la continuité du process financier de votre FCP. La gestion conserve les mêmes objectifs.

Ces modifications, dont le détail est présenté en annexe de cette lettre, ne nécessitent aucune démarche de votre part : elles s'effectueront de manière automatique.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de votre FCP qui sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : GUTENBERG FINANCE 9 place Saint Thomas 67000 STRASBOURG et/ou consultable sur le site internet de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine PEYMANI
Directrice Générale.



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

ANNEXE

	Avant transformation	Après transformation
Stratégie D'investissement	<p>Le style de gestion est actif.</p> <p>Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM est dynamique et active s'appuyant essentiellement, mais non exclusivement, sur un investissement en obligations à taux fixe, à taux variable, indexées ou convertibles, en titres participatifs et en titres de créances négociables, libellés en euro ou swappés en euro et de maturité proche de celle de l'indicateur de référence. L'OPCVM peut être investi dans la limite de 10% maximum en actions pour diversifier le portefeuille et essayer de profiter des opportunités de marché</p> <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>Le fond se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).</p> <p>Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilités des investissements ne sont pas prises en compte par la société de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités du Fonds.</p> <p>L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Jusqu'à 120% en instruments de taux émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen font partie, ou en titres émis par la CADES ou des émetteurs privés, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :<ul style="list-style-type: none">- de 0% à 30% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition ou non notés.	<p>Le style de gestion est actif.</p> <p>Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM est dynamique et active s'appuyant essentiellement, mais non exclusivement, sur un investissement en obligations à taux fixe, à taux variable, indexées ou convertibles, en titres participatifs et en titres de créances négociables, libellés en euro ou swappés en euro et de maturité proche de celle de l'indicateur de référence. L'OPCVM peut être investi dans la limite de 10% maximum en actions pour diversifier le portefeuille et essayer de profiter des opportunités de marché</p> <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>Ce processus de sélection est complété par une démarche de nature extra financière qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'OPCVM promeut ces critères au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.</p> <p>Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social. Dans cette optique, Gutenberg Finance met en place des procédures et des outils pratiques pour mesurer le risque de</p>



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -2 et + 5.

Exposition en produits de taux de pays émergents de l'OCDE : max 100%.

- De 0% à 10% sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.
- De 0% à 10% en instruments de taux d'émetteurs de pays émergents hors OCDE.
- De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors zone euro.
- De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles.

L'OPCVM peut être investi :

- en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIA de droit français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des instruments financiers à terme et des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change et de crédit, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

durabilité des portefeuilles.

Le Règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement »

La stratégie d'investissement intègre à présent des critères extra-financiers. Gutenberg Finance a mis en place un cadre de suivi du risque de durabilité qui repose sur les 3 politiques suivantes

- Politique d'exclusion sectorielle
- Politique de suivi des controverses
- Politique de notation ESG (pour la poche actions)

La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus du FCP.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

☐ Jusqu'à 120% en instruments de taux émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen font partie, ou en titres émis par la CADES ou des émetteurs privés, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition ou non notés.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -2 et + 5. Exposition en produits de taux de pays émergents de l'OCDE : max 100%.

☐ De 0% à 10% sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

☐ De 0% à 10% en instruments de taux



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

d'émetteurs de pays émergents hors OCDE.

☒ De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors zone euro.

☒ De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles. Il peut également intervenir sur les :

L'OPCVM peut être investi :

- en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIA de droit français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des instruments financiers à terme et des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change et de crédit, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Paris, le 12 Avril 2023

Objet : **Lettre aux porteurs de parts De l'OPCVM GUTENBERG PATRIMOINE FR0010357509**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du Fonds Commun de Placement (FCP) Gutenberg Patrimoine dont vous êtes porteur de parts.

Nous vous informons que GUTENBERG FINANCE, Société de Gestion de votre FCP, par décision en date du 01/01/2023 a décidé d'apporter les modifications suivantes à votre FCP à compter du **1^{er} Mai 2023** :

- **Mise en conformité de votre FCP avec la doctrine AMF 2020-03 relatives aux n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières**

En application de la doctrine AMF n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières, la documentation juridique de votre FCP sera modifiée (comme indiqué dans l'annexe ci-après) afin de respecter les critères de la doctrine AMF n°2020-03 qui impose pour les produits collectifs qui souhaitent mentionner la prise en compte de critères extra-financiers via des approches fondées mais non significativement engageantes une description **concise et équilibrée sur les limites de la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion** dans le DIC Priips.

Cette mise en conformité réglementaire n'a aucun impact sur la gestion de votre FCP et ne remet pas en cause la continuité du process financier de votre FCP. La gestion conserve les mêmes objectifs.

Ces modifications, dont le détail est présenté en annexe de cette lettre, ne nécessitent aucune démarche de votre part : elles s'effectueront de manière automatique.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de votre FCP qui sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : GUTENBERG FINANCE 9 place Saint Thomas 67000 STRASBOURG et/ou consultable sur le site internet de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine PEYMANI
Directrice Générale.



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

ANNEXE

	Avant transformation	Après transformation
Stratégie D'investissement	<p>Le style de gestion est actif.</p> <p>La stratégie d'investissement repose sur une allocation dynamique et discrétionnaire entre différentes classes d'actifs et zones géographiques et recherche des actions distribuant un dividende important. Le FCP opère une gestion active selon une approche micro-économique qui consiste à sélectionner des sociétés notamment ayant un rendement sur dividendes attractif ; dont la valeur boursière est inférieure à la valeur industrielle ou qui offrent un rendement élevé.</p> <p>Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants :</p> <p>Méthode des 3M</p> <ul style="list-style-type: none">• Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle• Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.• Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle. <p>Ces critères sont appréciés à travers des contacts réguliers des entreprises concernées, les réunions d'analystes financiers, les revues spécialisées, et l'analyse financière classique (étude de bilan compte de résultat, marge EBIT, ROE.). Les sociétés seront choisies parmi les grandes, moyennes ou petites capitalisations, sur les places financières européennes, sans aucune contrainte géographique, ni indicielle.</p> <p>Afin de répondre à un objectif de limitation de la volatilité, à titre de diversification, le gérant pourra investir en obligations et autres titres de créances (dettes publiques/dettes privées) de toutes échéances et de toutes devises.</p> <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>Le fond se qualifie comme un produit financier</p>	<p>Le style de gestion est actif.</p> <p>La stratégie d'investissement repose sur une allocation dynamique et discrétionnaire entre différentes classes d'actifs et zones géographiques et recherche des actions distribuant un dividende important. Le FCP opère une gestion active selon une approche micro-économique qui consiste à sélectionner des sociétés notamment ayant un rendement sur dividendes attractif ; dont la valeur boursière est inférieure à la valeur industrielle ou qui offrent un rendement élevé.</p> <p>Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M</p> <ul style="list-style-type: none">• Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle• Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.• Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle. <p>Ces critères sont appréciés à travers des contacts réguliers des entreprises concernées, les réunions d'analystes financiers, les revues spécialisées, et l'analyse financière classique (étude de bilan compte de résultat, marge EBIT, ROE.). Les sociétés seront choisies parmi les grandes, moyennes ou petites capitalisations, sur les places financières européennes, sans aucune contrainte géographique, ni indicielle.</p> <p>Afin de répondre à un objectif de limitation de la volatilité, à titre de diversification, le gérant pourra investir en obligations et autres titres de créances (dettes publiques/dettes privées) de toutes échéances et de toutes devises.</p> <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>Ce processus de sélection est complété par une démarche de nature extra financière qui intègre</p>



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilités des investissements ne sont pas prises en compte par la société de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités du Fonds.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

☒ De 0% à 120% (allocation cible entre 20% et 70%) sur les marchés d'actions de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :

- de 0% à 120% sur les marchés d'actions européennes
- de 0% à 10% d'actions libellées en dollar
- de 0% à 10% d'actions de pays émergents.
- de 0% à 30% aux marchés des actions de petite capitalisation
- de 0% à 5% sur le marché Euronext Growth.

☒ De 0% à 120% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations, notés par des agences de notation ou ayant une notation jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion, dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs
- de 0% à 10% en instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -5 et + 10.

☒ De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles.

☒ De 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro (incluant le \$ et les devises de pays émergents).

Il peut également intervenir sur les :

L'OPCVM peut être investi :

- en actions ; - en titres de créance et instruments du marché monétaire ; - jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers, et de FIA de droit français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions

les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'OPCVM promeut ces critères au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social. Dans cette optique, Gutenberg Finance met en place des procédures et des outils pratiques pour mesurer le risque de durabilité des portefeuilles.

Le Règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement »

La stratégie d'investissement intègre à présent des critères extra-financiers. Gutenberg Finance a mis en place un cadre de suivi du risque de durabilité qui repose sur les 3 politiques suivantes

- Politique d'exclusion sectorielle
- Politique de suivi des controverses
- Politique de notation ESG (pour la poche actions)

La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus du FCP.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

☒ De 0% à 120% (allocation cible entre 20% et 70%) sur les marchés d'actions de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :

- de 0% à 120% sur les marchés d'actions européennes
- de 0% à 10% d'actions libellées en dollar
- de 0% à 10% d'actions de pays émergents.
- de 0% à 30% aux marchés des actions de petite capitalisation
- de 0% à 5% sur le marché Euronext Growth.

☒ De 0% à 120% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations, notés par des agences de notation ou ayant une notation jugée équivalente selon l'analyse de la



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des :

- Contrats à terme ferme ou optionnel utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change ;
- Titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change.
- dépôt, emprunts d'espèces.

société de gestion, dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs
- de 0% à 10% en instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -5 et + 10.

☒ De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles.

☒ De 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro (incluant le \$ et les devises de pays émergents). Il peut également intervenir sur les :

L'OPCVM peut être investi :

- en actions ; - en titres de créance et instruments du marché monétaire ; - jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers, et de FIA de droit français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des :

- Contrats à terme ferme ou optionnel utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change ;
 - Titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change.
- dépôt, emprunts d'espèces.

Paris, le 01 Avril 2023

Objet : **Lettre aux porteurs de parts De l'OPCVM GUTENBERG AVENIR FR0013211190**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du Fonds Commun de Placement (FCP) Gutenberg Avenir dont vous êtes porteur de parts.

Nous vous informons que GUTENBERG FINANCE, Société de Gestion de votre FCP, par décision en date du 01/01/2023 a décidé d'apporter les modifications suivantes à votre FCP à compter du **1^{er} Mai 2023** :

- **Mise en conformité de votre FCP avec la doctrine AMF 2020-03 relatives aux n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières**

En application de la doctrine AMF n°2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières, la documentation juridique de votre FCP sera modifiée (comme indiqué dans l'annexe ci-après) afin de respecter les critères de la doctrine AMF n°2020-03 qui impose pour les produits collectifs qui souhaitent mentionner la prise en compte de critères extra-financiers via des approches fondées mais non significativement engageantes une description **concise et équilibrée sur les limites de la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion** dans le DIC Priips.

Cette mise en conformité réglementaire n'a aucun impact sur la gestion de votre FCP et ne remet pas en cause la continuité du process financier de votre FCP. La gestion conserve les mêmes objectifs.

Ces modifications, dont le détail est présenté en annexe de cette lettre, ne nécessitent aucune démarche de votre part : elles s'effectueront de manière automatique.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de votre FCP qui sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : GUTENBERG FINANCE 9 place Saint Thomas 67000 STRASBOURG et/ou consultable sur le site internet de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine PEYMANI
Directrice Générale.



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

ANNEXE

	Avant transformation	Après transformation
Stratégie D'investissement	<p>Le style de gestion est actif.</p> <p>La stratégie d'investissement totalement discrétionnaire repose sur une allocation dynamique en actions et en instruments de taux, sur toutes zones géographiques y compris les pays émergents, au travers d'investissements directs (titres vifs) ou indirects (à savoir en parts ou actions d'OPCVM ou FIA).</p> <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>La sélection des valeurs en direct s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M :</p> <ul style="list-style-type: none">• Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle.• Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.• Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle. <p>Ces critères sont appréciés à travers des contacts réguliers des entreprises concernées, les réunions d'analystes financiers, les revues spécialisées, et l'analyse financière classique (étude de bilan compte de résultat, marge EBIT, ROE...). Les sociétés seront choisies parmi les grandes, moyennes ou petites capitalisations, sur les places financières européennes, sans aucune contrainte géographique, ni indicielle.</p> <p>Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).</p> <p>Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité</p>	<p>Le style de gestion est actif.</p> <p>La stratégie d'investissement totalement discrétionnaire repose sur une allocation dynamique en actions et en instruments de taux, sur toutes zones géographiques y compris les pays émergents, au travers d'investissements directs (titres vifs) ou indirects (à savoir en parts ou actions d'OPCVM ou FIA).</p> <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>La sélection des valeurs en direct s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M :</p> <ul style="list-style-type: none">• Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle.• Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.• Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle. <p>Ces critères sont appréciés à travers des contacts réguliers des entreprises concernées, les réunions d'analystes financiers, les revues spécialisées, et l'analyse financière classique (étude de bilan compte de résultat, marge EBIT, ROE...). Les sociétés seront choisies parmi les grandes, moyennes ou petites capitalisations, sur les places financières européennes sans aucune contrainte géographique, ni indicielle.</p> <p>Ce processus de sélection est complété par une démarche de nature extra financière qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'OPCVM</p>



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilités des investissements ne sont pas prises en compte par la société de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités du Fonds.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ De 0% à 70% sur les marchés réglementés d'actions en direct ou via des OPC, de toutes zones géographiques, y compris les pays émergents, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 30% en actions de pays émergents, au travers d'OPCVM ou FIA seulement,
- de 0% à 30% aux marchés d'actions de petite capitalisation.

■ De 30% à 100% en instruments de taux souverains en direct ou via des OPC, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs ou non notés,
- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.

■ De 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro.

promeut ces critères au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social. Dans cette optique, Gutenberg Finance met en place des procédures et des outils pratiques pour mesurer le risque de durabilité des portefeuilles.

Le Règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement »

La stratégie d'investissement intègre à présent des critères extra-financiers. Gutenberg Finance a mis en place un cadre de suivi du risque de durabilité qui repose sur les 3 politiques suivantes

- Politique d'exclusion sectorielle
- Politique de suivi des controverses
- Politique de notation ESG (pour la poche actions)

La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus du FCP.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

▣ De 0% à 70% sur les marchés réglementés d'actions en direct ou via des OPC, de toutes zones géographiques, y compris les pays émergents, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 30% en actions de pays émergents, au travers d'OPCVM ou FIA seulement,
- de 0% à 30% aux marchés d'actions de petite capitalisation.

▣ De 30% à 100% en instruments de taux souverains en direct ou via des OPC, du secteur public et privé, de toutes zones



GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Maison fondée en 1980

géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs ou non notés,
- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.

☐ De 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro.